

27/02/2020

## REPRÉSENTER LES FAMILLES

# L'UDAF des Hautes Alpes recherche des représentants familiaux pour siéger dans les CCAS/CIAS

Dans la continuité des élections municipales de mars 2020, les communes ou les intercommunalités vont être amenées à renouveler leur CCAS (Centre communal d'action social) ou CIAS (centre intercommunal d'action sociale). Comme le prévoit la loi, l'Udaf dispose d'un siège de représentant.e dans chaque CCAS/CIAS.

Ce rendez-vous électoral est donc important pour le mouvement familial, puisqu'il influencera les questions qui concernent de près les familles pour les 6 ans à venir : le logement, les transports, l'aide alimentaire, etc...

## Qu'est-ce qu'un CCAS ou CIAS ?

Le CCAS/CIAS est un établissement public administratif communal. C'est la structure de proximité qui permet l'accès à l'aide sociale légale et anime une action générale de prévention et de développement social sur la commune. Ses domaines d'intervention sont : personnes âgées et handicapées, enfance et jeunesse, associations, familles et vie locale.

Son conseil d'administration est composé à parité de membres élus par le conseil municipal, et de membres nommés par le maire parmi lesquels un.e représentant.e des associations familiales désigné.e sur proposition de l'Udaf.

Les représentants familiaux de l'Udaf, aux côtés des élus et des autres représentants associatifs, garantissent l'expression de la solidarité collective à l'égard des personnes qui ont besoin d'être aidées.

## Qu'est-ce qu'un représentant familial ?

Le représentant familial désigné par l'UDAF participe au bon fonctionnement du CCAS/CIAS. Il a la légitimité pour représenter l'ensemble des familles de la ou des communes, dans leurs réalités de vie et leur diversité (familles nombreuses, familles recomposées, parents solos, foyers sans enfant...).

Une fois nommé.e, le ou la représentant.e familial.e mandaté.e par l'UDAF apporte :

- la vision globale des familles
- la connaissance de leurs besoins
- leur regard sur les services proposés par la ou les communes

C'est un moyen concret de participer à la vie locale et à la défense des intérêts des familles.

## Rejoignez-nous !

Dans ce cadre, l'UDAF des Hautes Alpes recherche des représentants familiaux pour siéger dans ces instances à l'occasion de leur renouvellement en mars prochain.

*Vous êtes une personne active et impliquée dans la vie locale et/ou associative de votre commune (ou d'une commune proche de votre domicile) et vous souhaitez vous engager bénévolement ?*

*Vous vous posez plus de questions sur la représentation familiale en CCAS/CIAS ?*

*Vous connaissez des personnes susceptibles d'être intéressées ?*

N'hésitez pas à contacter l'UDAF au 04 92 51 81 83 ou par mail [secretariatdirection@udaf05.unaf.fr](mailto:secretariatdirection@udaf05.unaf.fr)



**Désignation  
des délégués CCAS  
D'ici mars 2020**

**ÊTRE REPRÉSENTANT FAMILIAL  
EN CCAS / CIAS**

**Pour représenter  
les familles**

**au CCAS de votre commune,  
au CIAS de votre interco**

Rejoignez-nous !

**CONTACT :**  
Udaf des Hautes-Alpes  
secretariatdirection@udaf05.unaf.fr  
04 92 51 81 83

**Contact presse:  
Rachel Bertrand, 06 84 77 12 61**

L'Union Départementale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1946 est l'experte des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. En 2019, elle compte 2427 familles adhérentes et défend les intérêts de toutes les familles résidant sur le territoire des Hautes Alpes. Pluraliste, elle regroupe 38 associations familiales et 2 fédérations d'une grande diversité.

[www.udaf05.fr](http://www.udaf05.fr)

[facebook.com/udaf05/](https://www.facebook.com/udaf05/)